



Sous le parrainage de
Jean-Jacques AILLAGON, ancien Ministre de la Culture
et de **Terez BARDAINE, Poétesse**

CONCOURS D'ÉTÉ DE POÉSIE 2024

de l'Atelier d'Écriture du Foyer Rural de Plougasnou

Règlement

Article 1 Le fait de concourir implique l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'élimination du participant.

Le thème du concours est « **Un été** ».

Article 2 Ce concours est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge Toutefois, les membres du jury ne peuvent concourir. La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 3 Les poèmes comporteront **un minimum de douze vers ou lignes et un maximum de vingt vers** pour les jeunes et adultes. Les enfants pourront produire des textes inférieurs à douze vers. Toute œuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le jury.

Tous les genres de poésie sont admis, y compris slam, chansons, comptines, vers libres.

Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Article 4 Les participants seront répartis en trois catégories :

- 1. Adulte (16 ans et plus)**
- 2. Jeune (collégien et lycéen : de 11 à 16 ans)**
- 3. Enfant (jusqu'à 10 ans)**

Dans chaque catégorie, un 1er prix ainsi qu'un « coup de cœur » du jury seront attribués sous la forme de livres et bons d'achat en librairies.

Article 5 Les œuvres seront dactylographiées et fournies sous forme d'un **fichier PDF, police Times new roman format 12, ou lisiblement manuscrites.**

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur les poèmes. Pour la catégorie « enfants » et « jeunes » l'âge sera précisé. Chaque participant indiquera - exclusivement dans le corps du mail/sur feuille libre pour les textes envoyés ou déposés : son nom, prénom, (date de naissance) sa catégorie du concours, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Article 6 Les textes sont à adresser à **concoursploug@laposte.net** ou à déposer dans la boîte aux lettres dédiée à cet effet à **l'Office du tourisme de Plougasnou.**

Article 7 Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente.

Article 8 Chaque concurrent peut envoyer deux poèmes différents. Tout envoi dépassant ce nombre limite ne sera pas retenu. **Le concours sera ouvert le samedi 1er juin et la date limite d'envoi est fixée au samedi 24 août 2024**

Article 9 Les candidats, par leur participation au concours, acceptent :

- L'exposition de leur(s) texte(s) avec leur nom et prénom ou nom d'artiste ou la mention « anonyme » à la bibliothèque durant 2 mois minimum.
- La lecture en public des poèmes par eux-mêmes ou par un lecteur professionnel
- La publication éventuelle de son poème signé avec son nom et prénom ou son nom d'artiste ou la mention « anonyme » sur le site internet de la mairie, celui du Foyer Rural ainsi que sur sa page Facebook. Le poète devra le préciser lors de l'envoi de son poème. En cas de non choix, le nom et prénom seront choisis pour signer le texte.

Article 10 Le Jury sera composé de sept membres :

- quatre de l'Atelier d'écriture du Foyer Rural de Plougasnou à la condition qu'ils ne participent pas au concours, dont une professeur des écoles,
- deux collégiens,
- Gwenaëlle GOURVIL, Responsable de la Bibliothèque municipale .

Les délibérations du jury restent secrètes et ses décisions sont sans appel : les poèmes leur seront présentés de manière anonyme.

Article 11 Les lauréats de chaque catégorie se verront offrir un prix qui sera remis **le samedi 12 octobre 2024 de 16h à 18h** dans la petite salle municipale de Plougasnou après lecture des poèmes. Les lauréats qui ne pourront être présents à la remise des prix devront retirer leur lot auprès du Foyer Rural de Plougasnou munis d'une pièce d'identité, dans les deux mois suivant la remise.

Tous les participants seront conviés à cet événement autour d'un buffet.

